



INFOS UTILES :

Mairie

24380 GRUN-BORDAS

☎ 05.53.54.78.25.

☎ 05.53.03.49.01

communegrunbordas@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Mercredi :

14 h - 18 h

Jeudi :

9 h à 12 h - 14 h - 17 h 30

Permanence des élus :

Le Maire :

Mercredi 14 h - 18 h

Jeudi 14 h - 17 h 30

et sur rendez-vous

Première adjointe :

Mercredi 16 h 30 - 18 h



C.I.A.S Vergt :

Aide à la personne

Route de Salon

Tél. : 05.53.54.76.70



Déchèterie BREUILH (24380)

05.53.46.35.39

Horaires d'ouverture :

Du lundi au samedi de 8 h à 12 h et de

14 h à 18 h



Communauté de communes Pays Vernois

et Terroir de la Truffe

Tél: 05 53 54 35 95

Télécopie: 05 53 54 37 23

Horaires d'ouverture au public

Du lundi au mardi

et du jeudi au vendredi

de 8h30 à 12h00

et de 13h30 à 17h00.

Le mercredi de 8h30 à 12h00.

le mot du Maire

Chers habitants,

L'extension de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux au territoire de la Communauté de Communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe est en marche pour être effective au 1er janvier 2017.

Tout le travail consiste à préparer ce passage sans incidence fiscale pour la population tout en maintenant la qualité du service de la collectivité.

La commune va récupérer la compétence scolaire qu'elle avait déléguée depuis 2007 à la communauté de communes avec la prise en charge du budget, le transfert des personnels et la gestion des bâtiments.

Par ailleurs les voies intercommunales (de la route de Manzac à Grun et de la Nationale 21 à Vergt) redeviendront communales.

Pour le reste, notamment l'instruction des permis de construire, les compétences seront transférées au Grand Périgueux.

L'équipe municipale s'emploie à intégrer ces changements en visant à améliorer les services rendus.

Le projet de l'école pour la rentrée 2017 est un exemple.

D'autres actions comme la charte **ZERO HERBICIDE**, le label **ECOCERT** à la cantine ou **REZO POUCE** sont autant de dossiers qui amorcent des changements dans nos modes de vie vers un développement plus durable.

Gilles MOTARD

DIMANCHE 11 DECEMBRE à 15 H 30
**LE PÈRE NOEL PASSE
A GRUN-BORDAS**

Animations
GOUTER ET REMISE DES CADEAUX

**Inscription obligatoire de vos enfants
de 0 à 12 ans—avant le 5 décembre 2016
au 06.71.54.09.82— 06.59.71.47.61**

Salles des fêtes

6 enfants en petite section
2 enfants en moyenne section
11 enfants en grande section
6 enfants en CP

TOTAL : 26 enfants fréquentent l'école de GRUN-BORDAS

Cette année, en classe, nous avons 2 projets.

*-Le premier est autour **des insectes**. Nous avons observé les insectes près de l'école. Nous avons 3 élevages dans la classe : des phasmes, des escargots et des gendarmes. Bientôt, nous irons au musée du Périgord participer à un atelier sur le thème de la nature morte.*

Nous chercherons les insectes cachés dans les tableaux !

*-Le second projet est **en musique**. Pour commencer, nous avons assisté à une répétition d'un groupe dans l'auditorium à l'Odysée à Périgueux. Nous avons rencontré les musiciens. Ils ont présenté leurs ins-*

truments : une batterie, deux guitares, deux saxophones et une contrebasse. Ils ont expliqué comment ils se préparent pour un spectacle. Puis, nous avons écouté de la musique. Nous irons voir d'autres concerts pendant l'année.



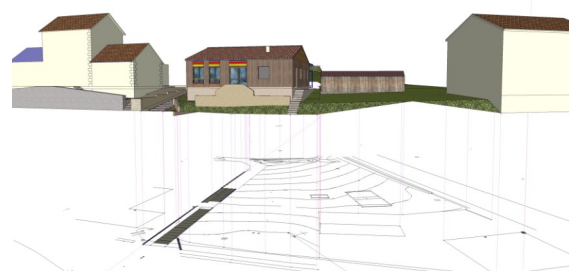
Le projet de l'école pour la rentrée 2017

Afin d'accueillir deux classes et un deuxième instituteur en septembre 2017 la Commune s'engage dans des travaux importants.

L'actuel réfectoire deviendra une salle de classe et un nouveau réfectoire pour 50 enfants sera construit sur le terrain le long du nouvel escalier.

Par ailleurs ce projet va permettre d'améliorer les conditions de vie des enfants et de travail des personnels, en augmentant les surfaces et en améliorant la circulation entre les bâtiments.

Enfin ce projet vise à consolider la place de l'école de la commune dans le futur Regroupement Pédagogique Intercommunal avec les communes de Saint Mayme de Pereyrol, Beaugard et Bassac, Bourrou, Saint Amand de Vergt, Fouleix et Saint Michel de Villadeix.



Vues du futur réfectoire

Le 10 septembre à 11 heures

La branche locale de Royal Air Forces organisait une cérémonie au

Monument aux morts de GRUN BORDAS en hommage au pilote Kevin ROBINSON RAAF mort dans le crash de son avion sur la commune le 16 février 1944.

Sa mission était de parachuter des provisions à la Résistance dans le Sud-ouest de la France. Pour des raisons inconnues, l'avion s'écrasa à GRUN-BORDAS.

Le Short Stirling était conçu pour voler à basse altitude et transporter des charges importantes, ce qui augmentait les chances d'être abattu.

Les sept membres d'équipage y trouvèrent la mort. Ils sont inhumés au cimetière militaire de Marzagues à 6 km au sud-ouest de Marseille.



UN AVION ALLIÉ venu pour ravitailler le Maquis de Vergt s'est écrasé au sol. Aussitôt, de tout le canton, villageois et paysans sont accourus, faisant des kilomètres dans la boue pour rendre aux morts un dernier hommage.

Le 11 novembre à 11 h 30

Le 11 novembre est devenu un jour de mémoire, celui de l'armistice de 1918 qui mit fin aux combats de la Première Guerre mondiale (1914-1918).

Ce sont les anciens combattants qui vont imposer peu à peu le 11 novembre comme une fête nationale.

-Le 11/11/1919 une seule cérémonie est organisée dans la Chapelle des Invalides en présence du Maréchal Foch.

-Le 11/11/1920: 1er hommage au Soldat Inconnu.

-Le 11/11/1922, jour de commémoration nationale. Tout au long de l'année 1922, les anciens combattants insistent pour que le parlement déclare le 11 novembre, fête nationale, ce qu'établit la loi du 24/10/1922.

-Le 11/11/1944: cérémonie franco-britannique dans Paris libéré.

-Le 11/11/1945: les cérémonies du 11/11/1945 reflètent la volonté du Général de Gaulle de faire du Mont Valérien, théâtre du martyre de nombreux résistants, un haut lieu de mémoire pour les combattants et les victimes du nazisme.



A Grun-Bordas, cette année, L'association des Anciens Combattants prisonniers de guerre, combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc, théâtres des opérations extérieures, combattants volontaires de la Résistance, (ACPG-CATM-TOE-CVR) du secteur de Vergt est venue honorer de sa présence la cérémonie du 11 Novembre à GRUN-BORDAS.

Une quinzaine de porte-drapeaux étaient présents dont plusieurs d'entre eux ont été décorés, après la messe célébrée dans l'église de BORDAS.

Pour clore cette matinée et avant le repas servi à la salle des fêtes et cuisiné par Nadia GUILLEMET, restauratrice sur la commune un apéritif à été offert par la mairie aux personnes présentes.



Alain MAURT, porte-drapeau de la commune

décoré par le Maire

**REZO
POUCE**



**REZO POUCE est le premier réseau d'autostop organisé en France.
Avec REZO POUCE pas de prise de rendez-vous !**

Le principe est de se rendre à un "arrêt sur le Pouce" quand vous voulez (tout de suite, tout à l'heure...), sans avoir anticipé votre trajet.

REZO POUCE, c'est de l'autostop donc :

- pas de prise de rendez-vous,
 - pour des courtes distances,
 - pour des trajets du quotidien,
- en complément des autres moyens de transport...

Le dispositif est reconnaissable aux "arrêts sur le Pouce".

Un passager se place à un arrêt avec sa "fiche destination".

Un conducteur, muni du macaron REZO POUCE et qui va dans cette direction voit le passager, s'arrête et partage son trajet.

Inscription conducteur ou passager à la Mairie

Sur la commune, trois arrêts :

Sur la RN 21 Direction GRUN-BORDAS — PERIGUEUX (accès mairie—ancienne cabine téléphonique)

Sur la RN 21 Direction GRUN-BORDAS— BERGERAC (sur le délaissé avant l'entrée au bourg de BORDAS)

Sur le parking de l'école : GRUN-BORDAS—VERGT



Le label Ecocert pour les cantines du Pays Vernois et de la Truffe.

La remise du diplôme le 15 novembre 2016 est venue récompenser deux années de travail entre les cantinières et la communauté de communes.

Au delà des engagements à assurer 10 % d'approvisionnement en produits Biologiques, avec un minimum de 10 plats à base de produits biologiques par mois et au moins un fournisseur bio local, la démarche a permis d'installer de nouvelles méthodes de travail.

Tout d'abord les menus sont établis par la cantine de Vergt avec la possibilité pour chaque cantine de les faire évoluer en

fonction des approvisionnements. Ainsi l'habitude de travailler ensemble a été prise par toutes les cantines des écoles maternelles et primaires.

Ainsi, en groupe il est possible d'obtenir des prix plus avantageux et d'échanger des adresses de fournisseurs.

Ensuite si les produits sont plus chers, l'obstacle a été vite levé par les cantinières qui ont l'habitude de cuisiner des produits bruts et de limiter au maximum le gaspillage.

Cette certification démontre que l'approvisionnement des cantines en produits bio ou locaux est possible sans impact sur les coûts et en renforçant la réputation de bien faire manger les enfants dans nos cantines d'école.

Aides en faveur de l'amélioration de l'habitat privé



Le Programme d'Intérêt Général (PIG) en faveur de l'habitat privé s'est achevé le 30 juin. Le 1er octobre 2016 l'**OPAH RR** (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale) portée par le Syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord et dont la Commune de VERGT bénéficie a débuté, pour une durée de 5 ans.

Ce dispositif permet aux propriétaires occupants aux ressources modestes et aux propriétaires bailleurs de bénéficier, **sous conditions**, d'aides financières, de la Commune de VERGT, de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), du Conseil Départemental de la Dordogne, du Pays de l'Isle en Périgord et de la Communauté de communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe, pour réaliser des travaux d'amélioration dans leur logement.

Ce sont 350 dossiers qui sont prévus au total sur 5 ans.

Trois types de travaux sont subventionnables :

- La **rénovation énergétique** (travaux d'isolation, de chauffage, remplacement des menuiseries, installation d'une VMC, ballon d'eau chaude thermodynamique)
- **L'adaptation des logements** aux situations d'handicap et de vieillissement pour favoriser le maintien à domicile (travaux d'adaptation de salle de bains, installation de monte-escaliers aménagement des pièces à vivre)

- **Les travaux lourds** et de sécurité-salubrité sur des logements très dégradés (travaux de grande ampleur touchant le gros œuvre, la toiture, la rénovation énergétique la mise en sécurité)

Tout propriétaire qui envisage ce type de travaux peut se renseigner auprès de Monsieur Arthur DELLA VIA, chargé de mission habitat du Pays de l'Isle en Périgord :

- lors des permanences qui ont lieu **tous les premiers vendredi du mois à la mairie de VERGT de 9h30 à 12h**
- par téléphone : 05-53-35-13-53
- par mail : habitat@pays-isle-perigord.com

Lors des permanences, le projet et son éligibilité aux aides seront étudiés (travaux envisagés).

Une estimation des aides mobilisables sera possible.

Le montant de la prise en charge des travaux peut aller de 25 à 50 % du montant des travaux, auxquels s'ajoutent différentes primes.

Enfin, le montage du dossier est intégralement assuré par le chargé de mission habitat et est gratuit pour le porteur de projet.

Prochaines permanences à la mairie de VERGT :

- Vendredi 2 décembre 2016
- Vendredi 6 janvier 2017
- Vendredi 3 février 2017
- Vendredi 3 mars 2017

viennent d'obtenir une enveloppe budgétaire supplémentaire destinée au financement des travaux de rénovation énergétique.

Si ces crédits supplémentaires ne sont pas consommés, l'enveloppe financière 2017 sera diminuée.

L'état encourage ainsi le dépôt d'un maximum de dossiers de rénovation énergétique à l'ANAH d'ici **la fin de l'année**.

Cela concerne aussi bien :

- l'isolation (des combles, des murs par l'extérieurs),

- le changement de système de chauffage (chaudière à condensation, installation d'un poêle à bois et granulés, pompe à chaleur)
- le remplacement des menuiseries
- le changement du ballon d'eau-chaude
- l'installation d'une VMC ...

Ces aides, sous conditions, sont destinées à tout propriétaire, quelque soit l'emplacement de son habitation.

Pour tous renseignements : Arthur DELLA-VIA -
par téléphone au 05.53.35.13.53
par mail : a.della-via@pays-isle-perigord.com

- et le rencontrer lors d'une permanence le premier vendredi de chaque mois à la Mairie de Vergt (voir les dates des permanences page n°2)

Enquête publique

Projet de modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)
BOURROU, BREUILH, CENDRIEUX CHALAGNAC
CREYSSENSAC.ETPISSOT, EGLISE-NEUVE DE VERGT,
FOULEIX, GRUN-BORDAS, LACROPTE, SAINT-AVAND
DE VERGT, SAINT-MAYME DE PEREYROL,
SAINT.MICHEL DE VILLADEIX, SAINT.PAUL DE SERRE,
SALON DE VERGT. VERGT, VEYRINES DE VERGT

Par arrêté en date du 29 septembre 2016, le Président de la Communauté de communes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification du plan local d'urbanisme intercommunal. Cette enquête publique se réalise dans le cadre d'un projet de modification du PLUI existant afin de :

- ☑ Ouvrir à l'urbanisation une zone 2AUt à Neufont et une zone 2AUy à Eglise Neuve de Vergt
- ☑ Mettre à jour le règlement par rapport aux dernières dispositions réglementaires
- ☑ Mettre à jour les annexes
- ☑ Réaliser l'inventaire des bâtiments agricoles susceptibles de changer de destination

Celle-ci se déroulera sur une période de 30 jours consécutifs, **du mardi 25 octobre 2016 jusqu'au mercredi 23 novembre 2016**.

Ont été désignés par le Président du tribunal administratif de Bordeaux :

Monsieur Jean Claude LAPIERRE, en qualité de commissaire enquêteur titulaire ;
Monsieur Christian BARASCUD, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur, seront déposés à la Mairie de VERGT, durant les heures d'ouverture, du mardi 25 octobre 2016 à 9h au mercredi 23 novembre 2016, 17h, à afin que chacun puisse en prendre connaissance. Le dossier sera également téléchargeable à l'adresse :
<http://www.ccpvtt.fr/>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de modification du PLUI et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la CCPVTT 7, Route de Périgueux, 24380 VERGT ou par voie électronique à l'adresse suivante :
cc.paysvernois@gmail.com avant le mercredi 23 novembre 2016 à 17h (mentionner expressément dans l'objet : observations enquête publique /modification PLUI secteur PV), lequel les annexera au registre d'enquête.



Signature de la charte zéro herbicide

Depuis cet été la commune est engagée dans la démarche « zéro herbicide » accompagnée par le Conseil Départemental de la Dordogne et l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Cette charte ne va pas bouleverser les statistiques car les collectivités consomment moins de 5 % des pesticides totaux. Par contre, les désherbants sont utilisés sur des petites surfaces imperméables (routes, parking) et sont rapidement emportés dans les eaux de ruissellement vers les fossés contrairement à l'usage agricole où les produits sont dilués et absorbés par de grandes étendues de terres.

Vous noterez un peu plus d'herbe aux abords des bâtiments et dans les allées du cimetière avec un contrôle de la pousse par un passage régulier de la débroussailluse.

Vous avez certainement pu observer le cantonnier en train de passer le brûleur dans l'allée principale du cimetière, dans le chemin de l'école ou au pied du monument aux morts.

La première année nécessite beaucoup de temps pour freiner les plantes vivaces pour ensuite laisser la place à un simple entretien.

Tout cela demande davantage d'explications. Des panneaux sont déjà en place, d'autres sont prévus et des animations auront lieu auprès des enfants de l'école.



Inscriptions sur les listes électorales, avant le 31 décembre 2016

Il faut remplir les conditions suivantes :

- avoir au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin,
- être de nationalité française
- jouir de ses droits civils et politiques.

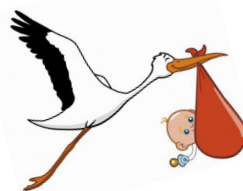
À savoir :

A 18 ans, l'inscription est automatique si les formalités de recensement ont été accomplies à 16 ans.

Vous devrez vous munir des documents suivants :

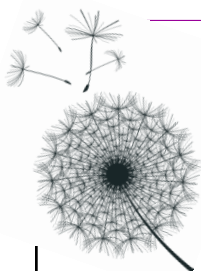
- Pièce d'identité récente prouvant votre nationalité française (passeport ou carte nationale d'identité)
- Justificatif de domicile

Carnet :



Naissances :

Enéa MATHIAS née le 11 septembre 2016 à Périgueux
Oscar RICHARD LEPICARD né le 13 octobre 2016 à Périgueux
Jason LAVERGNE CHAMPEAU né le 1er novembre 2016 à Périgueux



Décès :

Roger MERLIN
décédé le 27 septembre 2014 à PERIGUEUX

Parrainage civil :

Ambre FRANT le 19 novembre 2016



Le parrainage civil a été institué par [le décret du 8 juin 1794](#). À l'origine, il marque un fort rejet du domaine religieux et signifie la volonté des premiers républicains de remplacer le cadre religieux par celui de l'État.

Le parrainage républicain connaît peu de succès durant le XIXe siècle, Ce n'est qu'en 1989, lors du bicentenaire de la Révolution Française, qu'il retrouve grâce aux yeux des Français.

C'est un acte symbolique fort qui doit faire entrer l'enfant dans le cadre du contrat social, et marque sa reconnaissance par la République.

Il permet également d'assigner **un parrain et une marraine** à l'enfant sans passer par l'Église.



Numéros utiles :

<p>AMBULANCE / TAXI 05 53 08 57 64 WIEGANT Route de Salon 24380 Vergt</p>	<p>LA POSTE 05 53 03 83 50 5, Place Charles Mangold 24380 Vergt</p>	<p>OSTÉOPATHE 06 71 22 95 26 Marjorie BESSE 4, Place Marty 24380 Vergt</p>
<p>DENTISTES 05 53 54 90 48 Philippe CARCENAC 10, Route de Bergerac 24380 Vergt</p>	<p>MÉDECINS 05 53 54 90 09 Docteur TRICAUD 11bis Grand'Rue 24380 Vergt</p>	<p>PÉDICURE / PODOLOGUE 05 53 54 96 22 Aure CEROU 1, Avenue du 26ème R.I. 24380 Vergt</p>
<p>05 53 54 96 22 Bernard FRANCOIS 1, Avenue du 26ème R.I. 24380 Vergt</p>	<p>05 53 54 66 96 Docteur PARROT-TRUCHASSOUT 1, Boulevard Aristide Briand 24380 Vergt</p>	<p>PHARMACIES 05 53 54 90 20 Bruno BENSUSSAN 10, Place Marty 24380 Vergt</p>
<p>EDF 08 10 33 36 24 Sécurité dépannage</p>	<p>Groupe Médical 05 53 54 96 22 Docteur Stéphane BUHAJ Docteur Frédéric LAMAZIERE Docteur Max RENAUDIE 1, Avenue du 26ème R.I. 24380 Vergt</p>	<p>05 53 54 98 95 Annie CHANRAUD-BOUYROU 16, Place de la Halle 24380 Vergt</p>
<p>GENDARMERIE 05 53 07 89 75 21, rue du Château Vieux 24380 Vergt</p>	<p>OFFICE NOTARIAL 05 53 54 90 19 Ph, BRUS, J-C LOPEZ et Ch. SARLAT-LABADIE 6, Avenue des Anciens Combattants 24380 Vergt</p>	<p>05 53 54 90 16 Mesdames LOPEZ-RICHARD 12, Route de Bergerac 24380 Vergt</p>
<p>INFIRMIÈRES 05 53 54 98 35 Groupe Médical 1, Avenue du 26ème R.I. 24380 Vergt</p>	<p>OPTICIEN 05 53 54 33 18 Lachal Grand'Rue 24380 Vergt</p>	<p>TAXI 05 53 54 74 00 Allo Taxi Vernois 8bis, Place Jean Jaurès 24380 Vergt</p>
<p>KINÉSITHÉRAPEUTES- MASSEURS 05 53 54 72 27 Véronique SUDRIE Chateau 24380 Vergt</p>	<p>ORTHOPHONISTE 05 53 08 61 57 Sylvie GEOFFROY 1, Avenue du 26ème R.I. 24380 Vergt</p>	<p>VÉTÉRINAIRE 05 53 54 90 14 Olivier PENNANT 5, Boulevard Fénélon 24380 Vergt</p>
<p>05 53 35 16 64 SCP VERNET Olivia et Roger VERNET 62, Grand'Rue 24380 Vergt</p>		



SAMU

15



POLICE

17



POMPIERS

18



TOUTES URGENCES

Numéro prioritaire, européen et fonctionne avec mobiles et fixes

112



SMS OU FAX

Pour les personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre

114

A noter :

Si vous souhaitez obtenir les procès-verbaux des conseils municipaux, nous vous remercions de nous les demander, par téléphone au 05.53.54.78.25 (heures d'ouverture de la Mairie) ou par mail à l'adresse suivante communegrunbordas.info@orange.fr, en laissant vos coordonnées.

En nous laissant votre adresse électronique à l'adresse suivante communegrunbordas.info@orange.fr, nous pourrions vous transmettre des infos ponctuelles ou urgentes entre deux bulletins municipaux (coupures d'électricité programmées, cérémonies au Monument aux morts, etc...)

Si vous souhaitez que vos prochaines manifestations soient annoncées dans notre bulletin, merci de nous les faire connaître.

Les dates de parution du journal sont janvier, avril, juillet, octobre (sous réserve de possibles changements).

Vos remarques et suggestions :

Nous attendons vos remarques et suggestions concernant l'amélioration de ce bulletin mais également vos idées ou questions sur la vie dans notre commune.

Vous pouvez nous en faire part par courriel (communegrunbordas@wanadoo.fr) ou en complétant le talon ci-dessous et en le déposant dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Vous pouvez aussi le signer ou le laisser anonyme.

Nous comptons beaucoup sur votre participation.

D'avance merci.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....